



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grande distribution

Question écrite n° 55016

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur les propositions formulées par la commission d'experts constituée sur les rapports entre industrie et commerce et présidée par M. Guy Canivet, dans un rapport remis au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie le 18 octobre dernier. Certaines dispositions de ce rapport, notamment celles concernant le « seuil de revente à perte » et « les marges arrière », sont en effet selon les professionnels inadaptées au secteur d'activité spécifique des jeux et du jouet. En effet, ce marché, saisonnier puisque 70 % de la consommation s'effectue sur une période de quelques semaines en fin d'année, est de surcroît très concurrentiel. La déréglementation des prix aurait pour conséquence de déséquilibrer le marché des jeux et du jouet au seul bénéfice de la grande distribution, mettant ainsi en péril les PME et PMI de ce secteur. À terme, cette perspective fait craindre la disparition d'emplois locaux, l'accélération des importations de produits à bas prix et la délocalisation des activités industrielles du secteur encore présentes sur le territoire national, la réduction du nombre et de la diversité des enseignes, l'appauvrissement du choix de produits pour les consommateurs. Inquiet des conséquences que pourrait avoir une application brutale de ces propositions, il souhaiterait que le Gouvernement lui indique les suites qu'il entend donner à ce rapport.

Texte de la réponse

M. Guy Canivet, président de la commission d'experts chargée de faire le bilan de la législation existante concernant les relations entre l'industrie et le commerce, a rendu ses conclusions le 18 octobre 2004. Établi à l'issue de l'audition de personnalités représentant les milieux socio-professionnels concernés, ce rapport dégage un certain nombre de propositions. Sur la base des conclusions de ce rapport, un groupe de travail constitué le 23 novembre 2004 sous la présidence de M. Luc Chatel, député de la Haute-Marne, a été chargé par le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation, de rechercher des solutions consensuelles de nature à améliorer les relations entre l'industrie et le commerce. Parmi les sujets étudiés par le groupe de travail figurent notamment l'analyse de la loi Galland et des conséquences qui pourraient résulter d'une remise en cause du principe de l'interdiction de la revente à perte, les éventuels assouplissements pouvant être envisagés concernant l'ouverture dominicale des commerces et le régime d'autorisation de création ou d'extension des grandes surfaces. Ce groupe de travail constitué de parlementaires, de représentants des organisations concernées (des producteurs aux consommateurs) devrait rendre ses conclusions à la fin du mois de février 2005. En ce qui concerne les autorisations commerciales délivrées par les commissions départementales d'équipement commercial (CDEC), le rapport d'information établi par M. Alain Fouché, sénateur de la Vienne, offre des pistes de réflexion pour simplifier et améliorer le dispositif législatif et réglementaire tout en garantissant l'équilibre entre les différentes formes de commerce. À l'issue de ces travaux, le Gouvernement veillera à ce que les adaptations éventuelles de la réglementation envisagées soient de nature à améliorer les relations entre les différents partenaires de la relation commerciale et à dynamiser la consommation. Les spécificités du secteur des jouets seront examinées

et prises en compte dans le cadre de la réflexion générale. En tout état de cause, les pouvoirs publics demeurent attentifs aux pratiques susceptibles d'être mises en oeuvre dans ce secteur et de nature à nuire au fonctionnement d'une concurrence loyale sur le marché et aux intérêts tant des opérateurs de la filière que des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55016

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 202

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1153